

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Vicentin-est-accuse-par-des-banques-etrangees-de-fraude-falsification-de-bilans-et-detournement-de-millions-de-dollars>

Vicentin est accusé par des banques étrangères de fraude, falsification de bilans et détournement de millions de dollars

Date de mise en ligne : lundi 19 octobre 2020

- Empire et Résistance - Ingérences, abus et pillages -

Description :

Vicentin est accusé par des banques étrangères de fraude, falsification de bilans et détournement de millions de dollars...Hernán Capiello

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

El consorcio de bancos le dio créditos por 530 millones de dólares a la cerealera y denuncia que más de 400 millones dólares fueron derivados a otras firmas del grupo y otros 70 millones dólares terminaron en sociedades extranjeras

Le consortium de banques a accordé 530 millions de dollars de prêts à la société céréalière et dénonce que plus de 400 millions de dollars ont été détournés frauduleusement vers d'autres sociétés du groupe et 70 millions de dollars supplémentaires se sont retrouvés dans des sociétés étrangères.

Les problèmes judiciaires du Groupe [Vicentin](#) consistent non seulement en une faillite, mais la société fait face à au moins quatre affaires pénales. La plus connue est celle qui a été suivie par le juge fédéral Julián Ercolini au sein du Tribunal de Comodoro Py 2002, qui implique également d'anciens dirigeants du [Banco Nación](#) qui ont accordé des lignes de crédit à l'entreprise qui lui ont permis d'emprunter 1,4 milliard de dollars.

Le dernier de ces procès - instruit par la justice provinciale de Rosario - fait suite à une plainte d'un groupe de banques internationales qui ont prêté à Vicentin 530 millions de dollars pour financer des exportations de céréales et qui accuse désormais l'entreprise de fraude, malversation et de violation des droits convenus, entre autres délits.

La plainte a été déposée par un groupe de banques et d'entités financières internationales, composé d'IFC (International Finance Corporation, filiale du Groupe de la Banque Mondiale), du *FMO* (Banque de développement contrôlée par l'État néerlandais), de l'ING, de *Rabobank* et de *Natixis*.

Les banques, comme l'ont indiqué à ce quotidien des sources ayant accès au dossier, ont signalé au moins trois manoeuvres : falsification de bilans pour persuader les banques de déboursier l'argent, une opération a été réalisée avec une société frigorifique agro-alimentaire qui suscite des soupçons et une même lettre de crédit en garantie pour la même opération a été présentée devant deux créanciers éventuels.

Les banques ont également détecté que plus de 400 millions de dollars de ces crédits ont été détournés de sociétés non céréalières du groupe -hors de l'objet des crédits reçus- et une autre partie -environ 70 millions de dollars- s'est retrouvée dans d'autres sociétés étrangères dont le métier était inconnu. Cela a été indiqué par des sources proches des banques, qui travaillent sur une nouvelle présentation judiciaire devant le procureur de Rosario pour crimes économiques, Miguel Moreno.

Vicentin a répondu par un communiqué aux banques que la plainte « n'a aucun fondement » et les a accusés de faire pression pour l'expropriation afin d'encaisser en dehors du concours. La société a déclaré aux banques qu'elles n'étaient pas intéressées par les procès mais par leur répercussions médiatique. « Il est inadmissible que des banques internationales utilisent des problèmes non prouvés ou de simples insinuations comme moyen de pression médiatique pour entraver le processus de faillite en retardant toute sortie. L'entreprise ne cédera pas aux menaces ou aux pressions indues de cette nature », a-t-elle ajouté.

Suite à la consultation de LA NACION, les avocats liés à la défense de Vicentin ont indiqué qu'ils se documentaient pour accéder aux accusations et y répondre.

Crédits et bilans

Selon la présentation judiciaire, les banques ont poursuivi Vicentin pour trois ensembles de faits. Le premier souligne le fait qu'ils ont passé des accords avec Vicentin pour lui octroyer des lignes de crédit, sous certaines conditions, mais lorsque le groupe est tombé a fait faillite, il s'est retrouvé redevable de plus de 500 millions de dollars.

Des prêts millionnaires ont été versés à Vicentin contre la présentation de bilans annuels et de rapports trimestriels des états de l'actif et du passif. Avec ces documents, Vicentin devait prouver sa solvabilité, sa liquidité et sa capacité à faire face aux remboursements des prêts. En plus des rapports trimestriels, Vicentin a présenté des « certificats de conformité », qui résumaient périodiquement la situation financière qui lui permettait de continuer à recevoir de l'argent pour préfinancer les exportations.

Les banques veulent une enquête sur les raisons pour lesquelles Vicentin a montré dans son dernier rapport trimestriel de juillet 2019 une situation financière apparemment solide, avec une dette de 10 millions de dollars, mais a ensuite payé 1,8 milliard de dollars et en février 2020 s'est endetté en plus de 400 millions de dollars. En d'autres termes, pourquoi l'entreprise s'est effondrée en quelques mois.

Les banques ont « de très forts soupçons » que les bilans annuels, les rapports trimestriels et certificats de « conformité » exposés depuis des années par Vicentin ne reflétaient pas la réalité de l'entreprise, selon des sources bancaires qui soupçonnent que l'affaire remonte à trois années.

Les banques n'expliquent pas les raisons de ce déséquilibre. Vicentin a déclaré que cela était dû à la dévaluation après le PASO [Elections présidentielles primaires] d'août 2019, mais en réalité, le groupe a informé les banques que cette mesure leur convenait en termes de rentabilité de l'entreprise.

Par exemple, la *SFI*, qui est une institution multilatérale appartenant au Groupe de la Banque Mondiale et son bras financier pour le secteur privé dans les pays en développement, lui a prêté 294 millions de dollars. La *FMO*, qui est une banque néerlandaise qui investit dans les marchés émergents, lui a prêté 150 millions de dollars. *Natixis*, banque d'investissement d'entreprise de 6 000 salariés, lui a prêté 10 millions de dollars. Et *Rabobank*, une banque coopérative et d'investissement néerlandaise, avec environ 43 000 employés, lui a prêté 20 millions de dollars.

Dans ce dernier cas, avec une particularité : grâce à un accord qu'ils avaient depuis 2015, le 4 décembre 2019 (soit deux jours avant d'annoncer leur « *stress financier* » qui a conduit à la faillite préventive) Vicentin a demandé à *Rabobank* une avance de 3 millions de dollars, en disant qu'allait rembourser le 3 décembre 2020. La société a fait faillite deux jours plus tard et la banque n'a jamais été remboursée.

ING est une banque mondiale également d'origine néerlandaise, avec 53 000 employés et quelque 38,4 millions de clients. Elle a prêté 78 millions de dollars à Vicentin, dont 52 millions de dollars sont dus, plus les intérêts. En octobre dernier, Vicentin lui a demandé 10 millions de dollars supplémentaires pour une période d'un mois et demi, qui ont été libérés par *ING*, mais il n'a pu en récupérer qu'une partie.

Violation des droits convenus

Le deuxième épisode que les banques ont dénoncé comme étant suspect s'est produit autour de la faillite de Vicentin. Ils estiment que la société a peut-être commis le délit de « violation des droits convenus et de fraude » contre la banque *ING* au profit du fonds d'investissement *BAF Capital SA*.

Dans leur plainte, les banques indiquent que *BAF Capital SA* est un fonds d'investissement qui a acheté 99% des actions de *Frigorífico Friar*, acronyme de *Frigorífico Regional Industrias Agroalimentarias Reconquista*, et qui était intéressé par la société *ARSA, Alimentos Refrigerados SA*, toutes deux du Groupe Vicentin. Les banques estiment que cette vente aurait pu nuire à l'ensemble des créanciers du groupe, à travers des accords accordant des avantages particuliers en faveur de certains créanciers.

Lettres de paiement transmises à des tiers

Le troisième et dernier fait est lié aux contrats de préfinancement à l'exportation. Les banques ont prêté l'argent à Vicentin, qui a acheté ce qui était nécessaire pour l'exportation avec l'avance de fonds faite par les institutions financières. Lors de l'exportation, l'argent est garanti par une lettre de paiement. Mais Vicentin a détourné ce droit de collecte à un tiers.

La banque *ING* a avancé 10 millions de dollars à Vicentin pour effectuer un achat auprès de *Cargill*. En cas de défaillance de Vicentin, *ING* a envoyé à *Cargill* les instructions de paiement et lui a dit de payer ce qu'elle devait à Vicentin au titre des contrats d'exportation. Cependant, *Cargill* a informé la banque que Vicentin lui avait notifié que le flux de fonds serait transféré à *AF Latam Trade Finance Fund BV*.

En d'autres termes : les banques dénoncent que Vicentin ait accordé un droit d'encaissement à *ING* auprès des acheteurs finaux de la marchandise, reflété dans les « *lettres de paiement irrévocable* », au cas où il ne pourrait pas payer ses dettes. Quelque chose qui s'est réellement passé. Mais après avoir accordé ce droit en faveur d'*ING*, Vicentin a conclu un nouvel accord avec *BAF Latam Trade Finance Fund BV*, inconnu de la banque, accordant à *BAF* des droits superposés sur les montants que *Cargill* devait payer à *ING*.

Comme *BAF* avait précédemment informé *Cargill* de cet accord, le droit attribué à *ING* était impossible à exercer et est resté non recouvré, selon les banques. Ils soupçonnent *BAF* d'être un « écran » pour que Vicentin ait pu soustraire des actifs de la faillite, au détriment des créanciers.

Les banques insistent sur le fait qu'elles ne veulent pas recourir à la justice pénale pour recouvrer une dette, mais qu'en cas de récupération de l'argent, elles devraient intégrer les actifs de l'entreprise sur lesquels tous les créanciers se remboursent dans la procédure de faillite : une liste qui comprend les banques étrangères elles-mêmes, la Banco Nación et des dizaines de producteurs agricoles.

Cette enquête des banques a commencé en février dernier, lorsqu'elles sont allées devant la justice de New York via une *procédure de Discovery*, moyen par lequel elles ont demandé à un juge de leur permettre de retracer dans le système financier des preuves des activités de Vicentin avec des banques intermédiaires, depuis 3 ans, pour les utiliser comme preuve dans un procès à l'étranger.

Ces informations ont permis aux banques de savoir qu'une partie de l'argent s'est retrouvé dans des sociétés du groupe qui n'étaient pas engagées dans le préfinancement des exportations, en dehors de ce qui avait été convenu, tandis qu'une autre partie - environ 70 millions de dollars - a été transférée à des sociétés uruguayennes, que les banques ne connaissent pas.

Hernán Capiello pour [La Nación](#)

[La Nación](#). Buenos Aires, le 18 octobre 2020

Traducido del español pour [El Correo de la Diáspora](#) par : Estelle et Carlos Debiasi

[El Correo de la Diaspora](#). Paris, le 19 octobre 2020

Cette création par <http://www.elcorreo.eu.org> est mise à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 Unported](#). Basée sur une oeuvre de www.elcorreo.eu.org